

FRAIS PER ASSURANTIEL* - PLAN EPARGNE RETRAITE INDIVIDUEL (PERI)

Dernière mise à jour : mai 2023

Montant minimal de versement initial : 200€ Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : 10€

RAIS ANNUELS	
FRAIS DE GESTION DU CONTRAT	
Frais des supports	
Support Fonds EURO	0,90%
Support Unités de Compte	0,70%
Support Fonds Croissance	0,80%
Gestion pilotée ou standardisée	0,36% (uniquement sur la part en Unités de Compte) dans le cadre la gestion "Formule 100 % UC PROMEPAR)
FRAIS DE GESTION DES UNITES DE COMPTE	
1/ Gestion libre	
Fonds actions** (moyenne)	2,14%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,77%
Fonds obligations (moyenne)	1,20%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,38%
Fonds immobiliers**** (moyenne)	2,32%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	3,27%
Fonds diversifiés (moyenne)	2,11%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,48%
2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée	
Gestion Horizon Retraite	2,69%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,45%
Gestion "Formule 100% UC PROMEPAR"	2,06%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,69%
AUTRES FRAIS ANNUELS	
Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA
AIS PONCTUELS PAR OPÉRATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)	
Frais sur versement	Versements non prélevés : 2,50% Versements programmés : 0,50%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0,50%
Frais d'arbitrage	
Proportionnels ou forfaitaires	0,50%
Nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	1% de l'épargne acquise à la date de transfert pendant l 5 années suivant l'adhésion

NA: non applicable

Frais de rachat

Frais sur les versements de rente





0,90%

^{*}Le tableau indique les principaux frais du plan constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

^{**} La catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

^{***}Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

^{****}La catégorie « fonds immobiliers » inclut les OPCI, les SCPI, les SCI et les SCCV.